




Financement pour les cavalières et cavaliers qui n'ont pas encore participé à une compétition sanctionnée

Dans le cadre du programme Développement à long terme du sportif équestre (DLTSE) de cette année, l'Association équestre du Nouveau-Brunswick (AÉNB) offrira une aide financière à au plus **15 nouvelles cavalières et nouveaux cavaliers** pour leur permettre de participer à leur première compétition sanctionnée en 2023 :

-  cinq compétitrices et compétiteurs à la chasse ou au saut d'obstacles;
-  cinq compétitrices et compétiteurs au dressage;
-  cinq compétitrices et compétiteurs au concours complet;

MARCHE À SUIVRE :

Pour les compétitions de type chasse ou saut d'obstacles et concours complet :

1. Faites-nous parvenir votre demande aux fins d'approbation.
2. Inscrivez-vous à la compétition et envoyez-nous une copie de votre inscription.
3. Nous communiquerons avec les responsables de la compétition pour les aviser que nous paierons la facture.
4. Participez à la compétition et amusez-vous bien!
5. Une fois la compétition terminée, nous confirmerons votre participation et paierons les responsables.

Pour les compétitions de dressage de Dressage Nouveau-Brunswick (DNB) :

1. Faites-nous parvenir votre demande aux fins d'approbation.
2. Inscrivez-vous à la compétition et payez les frais par l'intermédiaire de la plateforme en ligne de DNB.
3. Une fois la compétition terminée, nous confirmerons votre participation et vous rembourserons les frais.

IMPORTANT

- L'aide financière sera versée aux cavalières et cavaliers selon le principe du premier inscrit, premier à compétitionner. Faites-nous parvenir votre demande suffisamment à l'avance pour savoir si elle sera approuvée.
- Les cavalières et cavaliers doivent être membres de l'AÉNB.
- Les cavalières et cavaliers ne doivent avoir aucun dossier de participation à une compétition sanctionnée auparavant.
- Tous les frais devant être payés au moment de l'inscription seront couverts, dont les frais de classe ou de division, les frais de contrôle des médicaments équins et d'administration, les prélèvements et les frais de stabulation. (L'entraînement ne sera pas couvert.)

- *Seules les compétitions sanctionnées par Canada Équestre (CE) et énumérées sur le site de l'AÉNB peuvent mener à une aide financière. Merci à ces organisatrices et organisateurs d'avoir travaillé avec l'AÉNB à créer ce programme! Les compétitions non sanctionnées de quelque nature que ce soit ne sont pas admissibles – voir le graphique ci-dessous.*
- Les frais d'annulation imposés pour les cavalières et cavaliers inscrits qui se retirent de la compétition ne seront pas couverts par l'AÉNB.

Avantages!

- **Les Championnats de l'AÉNB offrent une inscription gratuite à quiconque a participé à une compétition sanctionnée au cours de l'année. Ce programme permettra la participation de 15 cavalières et cavaliers!**
- **La participation à deux compétitions sanctionnées permet aux cavalières et cavaliers de gagner des prix de fin d'année!**